

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental et Secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés :</p> <p>Participation citoyenne Refus de la misère</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <p>-A Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;</p> <p>-A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;</p> <p>-A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;</p> <p>- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;</p> <p>- Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</p> <p>- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateur.</p> <p>Pour information :</p> <p>- Au Service général de l'Inspection ;</p> <p>- Aux organisations syndicales ;</p> <p>- Aux associations de Parents.</p>
--	---

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personnes de contact		
Service ou Association : Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement, avantages sociaux et classes-passerelles		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Isabelle Polain	02/690 83 45	isabelle.polain@cfwb.be
Emmanuel Rifaut	02/690 85 39	emmanuel.rifaut@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email



17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère .
Appel à projets à l'attention des écoles belges

Madame, Monsieur,

La secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Maggie De Block, appelle les écoles belges à organiser une journée thématique sur la pauvreté, le 17 octobre 2013, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance de l'**appel à projets** suivant **visant à développer ce type d'action** pendant l'année scolaire 2013-2014.

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale adjointe

Claudine LOUIS

1. En résumé

1. La pauvreté infantile augmente en Belgique. Cette situation inacceptable est un problème pour l'avenir de notre société. Nous devons œuvrer chaque jour à la lutte contre ce fléau.
2. Pour sensibiliser les enfants et les jeunes et les informer sur toutes les facettes de la pauvreté, la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté appelle les écoles à organiser une journée thématique sur la pauvreté le 17 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.
3. Avec cet appel à projets, la secrétaire d'État entend inciter les enfants et les jeunes à s'investir davantage dans les matières qui les concernent.
4. Basés sur les informations contenues dans le plan national de lutte contre la pauvreté infantile, les projets seront élaborés à l'aide de l'application web du baromètre interfédéral de la pauvreté et du manuel pédagogique qui l'accompagne.
5. Pour être recevables, le projet et le matériel créatif devront être introduits en ligne, via le site du concours.
6. Un jury d'experts évaluera tous les projets recevables et récompensera les quatre écoles ayant proposé le projet le plus original et informatif.
7. Les écoles peuvent envoyer leurs questions sur le concours à laparoleauxjeunes@mi-is.be.

2. Contexte - plan national de lutte contre la pauvreté infantile

Près d'un enfant sur cinq en Belgique vit aujourd'hui sous le seuil de la pauvreté ou risque d'y sombrer. Ce chiffre, qui ne cesse de croître, est inacceptable et problématique pour l'avenir de notre société. Nous devons donc plus que jamais investir dans la lutte contre la pauvreté, surtout chez les parents et leurs enfants. Car les enfants ont notre avenir entre les mains.

C'est pourquoi la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Maggie De Block, ainsi que ses collègues des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux, ont mis au point un plan d'action. Il s'agit d'une série d'actions destinées aux enfants, à leur mère et à leur père. Le 10 juin, la secrétaire d'État a présenté le plan d'action à la conférence interministérielle Intégration dans la société. Cette conférence a approuvé le plan d'action. C'est la première fois qu'un plan spécifique visant à combattre la pauvreté chez les enfants et à promouvoir leur bien-être est rédigé en Belgique, par-delà les frontières des Communautés et des Régions. Les acteurs concernés ont participé eux aussi à la rédaction de ce plan d'action.

Ce [plan national de lutte contre la pauvreté infantile](#) s'articule autour de trois domaines politiques fondamentaux pour combattre la pauvreté chez les enfants et promouvoir leur bien-être, à savoir: l'accès à des ressources adéquates, l'accès à des services et à des opportunités de qualité et la participation des enfants. Le plan d'action évoque également la conclusion de partenariats horizontaux et verticaux entre les différents domaines politiques et les différents niveaux de pouvoir. Les 140 actions concrètes s'adressent aux enfants mais aussi à leurs parents. Car ce plan d'action doit avant tout améliorer la situation des familles. Certaines actions ont donc pour but d'aider les parents à concilier vie de famille et travail. Vu sous cet aspect, le plan d'action complète le [plan fédéral de lutte contre la pauvreté](#), qui s'attaque aux multiples facettes de la pauvreté.

Tant dans le plan national de lutte contre la pauvreté infantile que dans le plan fédéral de lutte contre la pauvreté, la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté s'engage à accroître les connaissances sur la pauvreté et à renforcer la sensibilisation par une communication ciblée. Afin de respecter cet engagement, la secrétaire d'État a décidé de lancer un appel à projets destiné aux écoles belges, leur demandant d'élaborer des projets concrets sur la pauvreté infantile. Chaque année, depuis 1993, la Journée mondiale du refus de la misère est célébrée le 17 octobre. Cette journée est l'occasion pour les personnes qui ont vécu la pauvreté de témoigner de ce qu'elle implique. Le 17 octobre est le point d'orgue de l'appel à projets.

3. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de l'appel est double:

- informer et sensibiliser au sujet de la pauvreté et, en particulier, de la pauvreté infantile
- encourager les enfants et les jeunes à s'investir dans les matières qui les concernent

Pour sensibiliser les enfants et les jeunes et les informer sur toutes les facettes de la pauvreté (infantile), les écoles de Belgique sont encouragées à organiser une journée thématique sur la pauvreté le 17 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Ce jour-là, les écoles présenteront un projet concret en lien avec la pauvreté infantile. En travaillant sur la problématique de la pauvreté infantile, les écoles et leurs élèves informeront et sensibiliseront leurs camarades de classe ainsi que leurs parents.

Tout le monde a droit à l'épanouissement social. Ce droit vaut également pour les enfants. Les enfants sont des citoyens à part entière dont le point de vue doit être respecté. Ils doivent avoir voix au chapitre dans tous les thèmes qui les concernent. La secrétaire d'État accorde beaucoup d'importance à l'opinion des enfants et des jeunes. L'appel à projets illustre d'ailleurs sa volonté de connaître leur avis.

Les meilleurs envois pourront être intégrés à la version adaptée aux enfants du plan national de lutte contre la pauvreté infantile. Le matériel créatif (photos, vidéos, textes, dessins,...) créé et utilisé pour les projets est donc très important. Les remarques concernant le plan d'action ou les idées et suggestions susceptibles de l'améliorer peuvent être transmises à la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté via le site du concours.

4. Support pour l'élaboration des projets : le baromètre interfédéral de la pauvreté et son manuel pédagogique

Pour élaborer leurs projets, les écoles et leurs élèves se basent sur les informations figurant dans le plan national de lutte contre la pauvreté infantile. Le baromètre interfédéral de la pauvreté et le manuel pédagogique qui l'accompagne peuvent également leur être utile.

En 2009, le [baromètre interfédéral de la pauvreté](#) (ci-après le 'baromètre pauvreté') a été publié pour la première fois sous forme imprimée. Cette publication était prévue dans le premier Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2008). Le baromètre pauvreté devait faire mieux connaître le phénomène de la pauvreté en Belgique et identifier les principales tendances et caractéristiques de la pauvreté. Il a été décidé d'utiliser une quinzaine d'indicateurs clés dans le domaine de la pauvreté. La principale source d'information pour le baromètre pauvreté est l'enquête EU-SILC¹, qui permet de comparer la Belgique aux autres pays membres de l'UE. Depuis sa première publication, le baromètre pauvreté est mis à jour chaque année. Pour rendre le baromètre pauvreté plus accessible et plus attrayant, une application web a été mise au point. Les utilisateurs de cette application web peuvent sélectionner les thèmes,

¹ EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête sur les revenus et les conditions de vie : elle constitue un outil important permettant de dresser, aux niveaux belge et européen, un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

indicateurs et subdivisions qui les intéressent afin de les imprimer comme PDF ou de les exporter comme fichier CSV.

Il n'est toutefois pas toujours facile pour les novices d'interpréter correctement les chiffres (indicateurs) du baromètre interfédéral de la pauvreté. Pour répondre à ce problème, un [manuel pédagogique](#) a été joint au baromètre. Ce manuel entend faire comprendre le phénomène de la pauvreté à un public aussi large que possible. Rédigé en langage compréhensible, ce manuel donne la signification des chiffres du baromètre pauvreté à l'aide de situations concrètes, explique les indicateurs utilisés, propose des initiatives sur la pauvreté, etc.

5. Conditions d'introduction d'un projet

Toutes les écoles de Belgique peuvent introduire un projet avec leurs élèves. Pour être recevables, les projets doivent remplir un certain nombre de conditions. En voici un aperçu:

- Les projets s'attaquent concrètement au problème de la pauvreté infantile et utilisent les informations issues du plan national de lutte contre la pauvreté infantile.
- Les écoles utilisent le baromètre interfédéral de la pauvreté et le manuel pédagogique qui l'accompagne pour l'élaboration concrète de leur projet.
- Les écoles peuvent uniquement introduire leur projet à l'aide du formulaire de participation qui se trouve sur le [site du concours](#).
- Ce formulaire doit être dûment complété afin que le jury puisse se faire une idée correcte du projet.
- Le formulaire de participation complété peut uniquement être introduit en ligne (via le site du concours) et ce, au plus tard le **lundi 30 septembre à minuit**.
- Si elles le souhaitent, les écoles participantes peuvent mettre en lumière une association active dans la lutte contre la pauvreté. Elles expliqueront alors dans le formulaire de participation en ligne pourquoi cette association mérite de l'attention. Ce n'est pas un critère de recevabilité.
- Les associations doivent répondre à certaines conditions. Il doit s'agir d'une ASBL, d'une organisation de droit public (par exemple, un CPAS) ou d'une personne morale de droit privé soumise à l'influence d'un organisme public. Le siège social de l'association doit se situer en Belgique.
- Tout le matériel créatif (photos, vidéos, textes, dessins,...) créé et utilisé pour l'élaboration des projets doit également être transmis en ligne.

6. Le jury et les lauréats

Un jury d'experts évaluera tous les projets introduits qui ont été jugés recevables. Dans ce jury siègeront des collaborateurs de la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, des collaborateurs du SPP Intégration sociale et un expert du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le jury regardera si:

- il ressort du projet que les élèves comprennent la pauvreté dans toutes ses dimensions,
- le projet informe et sensibilise les enfants de l'école et leurs parents au sujet de la pauvreté,
- l'approche est créative,
- une association est mise en avant (ceci n'étant pas un critère de recevabilité).

Les quatre écoles ayant introduit le projet le plus original et informatif recevront une récompense.

- Deux écoles recevront la visite de la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Maggie De Block, le 17 octobre. La secrétaire d'État discutera de la pauvreté avec les élèves.
- Deux des associations (*) mises en lumière par une école recevront une subvention de 1.250 euros de la part de la secrétaire d'État.

(*) Toutes les associations n'entrent pas en ligne de compte pour recevoir une subvention. Il doit s'agir d'une ASBL, d'une organisation de droit public (par exemple, un CPAS) ou d'une personne morale de droit privé soumise à l'influence d'un organisme public. Le siège social de l'association doit se situer en Belgique.

7. Questions

Les questions relatives au concours peuvent être envoyées au service Politique de lutte contre la pauvreté du SPP Intégration sociale à l'adresse laparoleauxjeunes@mi-is.be.